

Elections régionales et départementales :

Les associations du réseau REMPART souhaitent que régions et départements soient à leurs côtés pour faire du patrimoine l'affaire de toutes et tous !

Chaque association membre de REMPART s'attache à la sauvegarde, la mise en valeur et l'animation d'un château, d'une chapelle, d'un lavoir... Cet élément du patrimoine est au cœur de son projet associatif local ; il en est à la fois le but et le support.

- *Le but : il s'agit de connaître, restaurer, réhabiliter, transmettre aux générations futures le patrimoine que nous avons hérité du passé.*
- *Le support : le patrimoine constitue un formidable outil de formation, de découverte, d'apprentissage, d'insertion, de socialisation pour toutes les personnes, jeunes et moins jeunes, qui participent au projet.*

➔ **Plus d'information sur www.rempart.com**

La vie associative

Les associations permettent aux citoyens de s'engager collectivement autour d'un projet d'intérêt général. Elles contribuent à la démocratie, sont un moteur de développement local et participent à l'épanouissement du lien social ainsi qu'à la qualité de la vie dans les territoires

Les associations du réseau REMPART souhaitent que régions et départements soutiennent la vie associative : signature de la charte des engagements réciproques, co-construction des politiques publiques avec la société civile organisée, soutien aux têtes de réseau et aux associations locales au travers de subventions, de préférence pluriannuelles.

L'engagement bénévole et l'éducation populaire

Les associations agissent en mobilisant des bénévoles qui donnent de leur temps pour la cause qui les réunit. Dans une dynamique d'échange et de coopération, les associations facilitent l'accès de toutes et tous aux savoirs ; elles mettent en œuvre des solidarités et le vivre-ensemble.

Les chantiers de bénévoles organisés par les associations membres du réseau REMPART permettent à toutes et tous de participer à une action concrète de restauration et de mise en valeur du patrimoine. Régions et départements doivent soutenir ces lieux d'engagement bénévole et d'éducation populaire.

Le patrimoine et la culture

Les droits culturels entendent faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture, dans le respect des autres droits humains fondamentaux. Le patrimoine, protégé ou non au titre des monuments historiques, constitue dans bien des cas le lieu de culture de proximité par excellence. Nous nous devons de le défendre comme un élément essentiel à notre société, un bien commun.

Les associations membres du réseau REMPART souhaitent que régions et départements facilitent et soutiennent les actions associatives qui sont menées en faveur de la restauration et de la mise en valeur de notre patrimoine commun.

L'éducation et la formation

Le patrimoine est un élément structurant pour chacun d'entre nous. L'éducation artistique et culturelle - et notamment l'éducation au patrimoine - ainsi que la formation aux métiers de la restauration du patrimoine constituent une priorité affichée par les pouvoirs publics.

Les associations membres du réseau REMPART, engagées dans des projets d'éducation et de formation au patrimoine, attendent que régions et départements les soutiennent afin de renforcer les politiques publiques en faveur de la transmission du patrimoine.

REMPART est l'Union de 180 associations locales et régionales du patrimoine qui ont choisi de s'unir pour porter avec force leurs valeurs communes : faire du patrimoine l'affaire de toutes et tous.